

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 19 Mai 2015 à 20 heures 30

AFFAIRES FONCIERES :

- ❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : une DIA à l'ordre du jour de cette séance, la commune ne préempte pas.*
- ❖ *Lieu-dit « Bethléem » - Achat d'un terrain d'emprise situé sur la parcelle cadastrée section C n° 1151 pour la réalisation d'un bassin de rétention (délibération n° 2015.024)*

Monsieur le Maire informe que la parcelle cadastrée section C n° 1151 située au lieu-dit « Bethléem » présente un intérêt quant à l'acquisition du bassin existant (691 m²) afin de constituer un bassin de rétention d'eaux pluviales suffisamment dimensionné dans ce secteur de la commune. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE son accord pour l'achat d'un terrain d'emprise de 691 m².

III – AFFAIRES FINANCIERES :

- ❖ *Demande de contrat pluriannuel avec le Département du Rhône (délibération n° 2015.025)*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pluriannuel 2012-2014 signé avec le Conseil général du Rhône le 25 septembre 2012 s'achevant, il convient de poursuivre l'engagement municipal en matière d'adaptation des équipements publics. La conduite de nouveaux projets d'investissement conditionnant l'attractivité de notre territoire impose la recherche de financements publics complémentaires afin de mener à bien des projets à caractère structurant ayant pour objectif d'optimiser les économies d'énergie et de réaliser une mise aux normes en matière d'accessibilité. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le soutien du Département dans le cadre de l'aide aux communes, par l'élaboration d'un nouveau contrat triennal. Le programme majeur consiste en l'opération de requalification et de réaménagement complet de l'école primaire avec trois objectifs : répondre aux normes d'accessibilité, s'inscrire dans une démarche vertueuse d'économie d'énergie, et adapter les locaux aux besoins actuels et futurs de l'enseignement. A ce stade, la commune s'est engagée dans une procédure de concours d'architecture dont la première phase vient de s'achever avec le choix de candidats admis à remettre une esquisse et une offre pour le Jury de concours prévu le 16 juillet 2015. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la demande d'aide aux communes à solliciter auprès du Département par l'établissement d'un nouveau contrat triennal, selon les modalités financières précitées ;

- ❖ *Avis du Jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre (candidats admis à concourir sur esquisse) – Requalification du groupe scolaire primaire (délibération n° 2015.026)*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de requalification du groupe scolaire primaire, le Jury de concours s'est réuni le 12 mai 2015 pour examiner les trente neuf (39) candidatures déposées au 11 mai 2015 à 17h (2 candidatures sont également arrivées postérieurement à la date de clôture) et proposer de retenir 3 candidats admis à concourir sur esquisse : Y. ARCHITECTES (LYON) / ATELIER PARIS ET ASSOCIES (VIENNE) / AGENCE D'ARCHITECTURE COMPOSITE (GRENOBLE). Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de l'avis du Jury de concours concernant les candidatures précitées et la sélection des cabinets d'architecture admis à concourir sur esquisse dans le cadre du projet de requalification du groupe scolaire primaire.

- ❖ *Lancement des marchés relatifs aux missions « Ordonnancement, pilotage et coordination » (OPC), de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et de Contrôle technique – Requalification du groupe scolaire primaire (délibération n° 2015.027)*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'avancement du projet précité et indique qu'il convient à ce stade de la procédure de lancer les marchés correspondants aux missions « Ordonnancement, pilotage et coordination » (OPC), coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et Contrôle technique, relevant de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics). Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de requalification du groupe scolaire primaire, pour les missions précitées.

AFFAIRES SCOLAIRES :

- ❖ *Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) (délibération n° 2015.028)*

Il est rappelé que le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a déjà été présenté pour approbation au Conseil municipal du 17 juin 2014, qui avait délibéré favorablement sur ce dossier. Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une signature par le Préfet du Rhône en 2014, car la commune n'avait pas mis en place d'Accueil Collectif de Mineur (ACM), faute de disposer d'un animateur qualifié pour assurer la direction de cet accueil. En raison d'un système dérogatoire effectif en 2015 concernant la pérennisation du financement du fonds d'amorçage - transformé en « fonds de soutien pérenne » - et la suppression de conditionnalité relative à la mise en œuvre d'un accueil collectif de mineurs, les services de l'État ont sollicité auprès de la commune l'actualisation du PEDT, son approbation en Conseil municipal et sa transmission aux services de l'État pour signature. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Projet Éducatif Territorial, pour une durée de 3 ans.

URBANISME :

- Lotissement St Martin/le Déo : 2 lots disponibles. Quelques points nécessitent d'être ajustés au regard des règles d'urbanisme et de droit privé.
- Évocation de questionnements relatifs à l'interprétation de règles d'urbanisme en zonage AH.
- Refus de rétrocession de voirie de l'allée de la Balme est abordé avec le rappel de la reprise de l'éclairage public par les colotis à mettre en œuvre. Par ailleurs, la vérification de la conformité de l'exécution des travaux est soulevée, cette proposition étant soutenue, il conviendra d'étudier des modalités concrètes de contrôle notamment au regard des branchements.
- Concernant le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), la commune reste dans l'attente de la communication de la date de présentation du dossier en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

TRAVAUX :

- ❖ *Voirie :*
 - l'entreprise AXIMA va débiter les travaux de voirie à compter du 26 mai prochain, les voies concernées pour partie seulement sont : Montée de Chalier, Route du Carry, Chemin du Parozet, Chemin de Forisant, Chemin de St Pré, Chemin du Couchant et Chemin du Serveau. Le programme 2016 au titre de la CCBPD est d'ores et déjà arrêté avec la réfection du Chemin de Cruy et de la Montée de Bel Air. Les travaux du parking des Terrasses sont en cours d'études (le financement sera assuré par la commune).
 - Travaux de renouvellement de conduite d'eau potable rue de la mairie : la pose de canalisation sera achevée prochainement. La durée du chantier nécessitant une prolongation, il a été décidé de limiter les interventions de l'entreprise en fonction des horaires scolaires afin de laisser le passage des bus scolaires tous les jours, la circulation étant rétablie tous les soirs et tous les week-ends ainsi que le mercredi de 11h à 13h30.

❖ Bâtiments :

- Marché couvert : les commissions économie et bâtiment se sont réunies le 18 mai pour déterminer les travaux nécessaires au rafraîchissement du marché couvert. Une réunion de la commission bâtiment est prévue le 10 juin avec un économiste permettra de faire réaliser des quantitatifs et estimatifs de plusieurs travaux : volets école primaire, toiture cantine/école maternelle / aménagements marché couvert...

BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ *Rapport des commissions communales :*

■ **Sports** : Jocelyne Crozet fait le point sur la réunion de la commission « Vie associative et sportive » du 7 mai dernier concernant l'utilisation des équipements par les associations avant la réunion annuelle de préparation du calendrier. La réunion des clubs sportifs utilisant les équipements pour l'élaboration du calendrier a été fixée le 24 juin à 20h30 à la Mairie.

■ **Accessibilité-Sécurité** : Aménagement de sécurité autour de l'école maternelle : constat de respect des dispositions mises en œuvre, efficacité des mesures et forte baisse des points de blocage. Un bilan sera effectué conjointement par Jocelyne Crozet et David Fraysse. Le cheminement piéton matérialisé dans le gazon sera pérennisé. Un modèle de barrière automatique et programmable à énergie solaire est proposé par Dominique Schmitt afin de limiter les interventions quotidiennes du garde-champêtre (points d'accès à déterminer).

Accessibilité : mise à jour du diagnostic de voirie réalisé en 2009.

■ **Économie** : 18 mai, réunion de la commission économie suivie d'une visite du marché couvert avec la commission bâtiment. Rencontre des commerçants organisée par Fabienne Pegaz et René Blanchet lors d'entretiens individuels afin de recueillir le souhait de ces acteurs : stationnement avec un sens de circulation unique indiqué par un marquage au sol, le stationnement réservé à la clientèle, l'installation de nouveaux commerçants et les contacts à venir avec Atouts Pommiers et l'Association pour la Défense des Marchés, harmonisation des jours d'ouverture au public.

■ **La Poste** : réflexion nationale sur l'évolution du maillage de points de contacts sur le territoire. A Pommiers, la fréquentation journalière est comme partout en baisse, une diminution de l'amplitude horaire à 20h hebdomadaires est évoquée, voire la création d'une agence postale communale ou la création d'un Relais poste Commerçant (dispositif assurant 90 % des transactions habituellement réalisées par La Poste). L'assemblée opte dans un premier temps pour le maintien du bureau de plein exercice à raison de 20 h minimum hebdomadaires et exige une ouverture au public le samedi matin.

■ **Communication** : envoi du cahier des charges pour la réalisation du futur site Internet communal. Une audition des candidats sera organisée lors de l'ouverture des offres.

■ **Culture** : Rencontre avec le CCAB pour la présentation d'actions intergénérationnelles, en lien avec la Bibliothèque, sur la thématique du corps humain.

❖ *Rapport des structures intercommunales :*

- **Agenda 21** : René Blanchet rappelle la rencontre du 30 mai de 9h à 12h sur le développement durable dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.

- **Gens du voyage** : M. Paccoud expose brièvement les difficultés récurrentes auxquelles la CCBPD est confrontée avec l'aire de grand passage.

- **Compétence Enfance-Jeunesse** : la commission organisée par la CCBPD fait état du bon fonctionnement des 9 centres de loisirs sans hébergement « CLSH » ayant fonctionné en 2015, et souligne le maintien des tarifs et de l'amplitude horaire. Toutes les places en multi-accueil ont été attribuées. M. Paccoud indique que le taux de remplissage des crèches est excellent à l'exception de la crèche de St Vérand. L'accroissement de la capacité du multi-accueil de Pommiers de 18 à 24 places doit être reporté pour cause d'organisation des espaces.

- **SIG** : réflexion commune en vue de la mutualisation d'outils pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

❖ *Contribution définitive des communes associées - SYDER (délibération n° 2015.029)*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le comité du SYDER a depuis de nombreuses années remplacé la contribution des communes associées par le produit des impôts et des taxes. La part des charges du syndicat incombant à Pommiers s'élève à 123 370.19 € pour 2015. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la fiscalisation de la totalité de sa participation 2015 au SYDER.

❖ *Contribution définitive des communes associées - SIBA (délibération n° 2015.030)*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité du Syndicat Mixte Beaujolais Azergues (SMBA) devenu Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) a depuis de nombreuses années remplacé la contribution des communes associées par le produit des impôts et des taxes. La part des charges du syndicat incombant à Pommiers s'élève à 27 969.40 € pour 2015. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la fiscalisation de la totalité de sa participation 2015 au SIBA.

- **Aquazergues** : demande d'effectifs prévisionnels à la rentrée 2015-2016 pour l'organisation des cycles d'apprentissage de natation.

- **Commission agricole** : recensement des friches agricoles sur le territoire intercommunal.

QUESTIONS DIVERSES :

- forte affluence du public et participation des élèves appréciée lors de la cérémonie du 8 mai.

- 1^{er} mai : soirée festive du 30/04 qui s'est malheureusement achevée avec des incidents avec des protagonistes déjà connus.

- bons retours de la vogue et l'accueil de la délégation italienne venue séjourner à Pommiers du 10 au 13 mai avec 35 participants dont 23 enfants.

- Rosé Nuits d'Été : pique-nique et spectacle son et lumière le 6 juillet au Domaine des Communes, clôturant la semaine « Rosé Nuits d'Été » (du 29 juin au 6 juillet). Soirée dégustation et repas avec animation le 3 juillet au soir. M. Paccoud informe que la commune de Pommiers a été sollicitée pour accueillir deux manifestations de randonnée en 2016.

TOUR DE TABLE :

Le raccordement de hameaux et lotissements au réseau câblé nécessitera une recherche de solutions sur le plan financier. Céline Marcuccilli évoque une opération d'échanges d'expériences sur les poules et les poulaillers. Agnès Fuxa évoque le non remplacement à ce jour du lampadaire de l'Allée de Vauxonne, accidenté. Marc Neyra mentionne l'opération « Suivi Participatif des Abeilles de Rhône-Alpes » via la connexion à la base de données locale de la LPO « VisioNature ». Concernant les jardins partagés, certaines zones ont été recensées mais que pour l'heure aucun terrain n'est affecté.

René Blanchet rappelle la mise à disposition d'une benne à l'entrée du local technique tous les lundis matins pour collecter uniquement les cartons. Alain Reynier alerte les élus sur la vitesse des automobilistes dans le secteur du centre aéré qui coupent la D 656 pour s'engager dans le bois d'Alix. M. Paccoud rappelle que la priorité à droite est une des règles de base du code de la route. Il semble par ailleurs que les usagers ont tendance à couper la chaussée et se retrouvent face aux conducteurs arrivant en sens inverse. Il est suggéré de matérialiser un traçage sur le milieu de la chaussée.

Prochain Conseil municipal : le mardi 16 Juin 2015 à 20 h 30.